

REGLEMENT OLYMPIADES VARS SPRING FESTIVAL

SAMEDI 1^{ER} AVRIL 2023

Vars
LA FORÊT BLANCHE

SPRING FESTIVAL

01
AVRIL
2023

OLYMPIADES SPORT & FUN
BBQ PARTY
CONCERT

INFOS & INSCRIPTIONS : VARS.COM

EN CONCERT GRATUIT

SUNVALLEY K2 cairn TOMMY HILFINGER FUN

PREAMBULE :

La première édition du « Vars Spring Festival » (ci-après « l'Évènement ») est organisée le samedi 01 avril 2023 par L'office de Tourisme de Vars en partenariat avec La SEM SEDEV.

L'office de Tourisme est ci-après dénommé « *Organisateur* » de l'Évènement.

Le terme « *Participant* » vous désigne en tant que participant aux Olympiades du Vars Spring Festival, que vous soyez mineur ou majeur et le terme « *Représentant légal du Participant Mineur* » ou « *Représentants Légaux du Participant Mineur* » comme la/les personne(s) disposant de l'exercice de l'autorité parentale sur le *Participant mineur*. L'inscription à l'Évènement emporte acceptation expresse et sans réserve du Règlement par le Participant. L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement de participation à tout moment. Veuillez consulter le règlement en cas de modification.

LES OLYMPIADES :

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

L'Évènement est ouvert à tous.

Il est possible de participer à l'Évènement seul ou par équipe de 5 maximum.

La participation aux Olympiades est autorisée à partir de l'âge de huit (8) ans au moment du départ de l'épreuve. Les personnes mineures devront justifier d'une Autorisation Parentale qui devra être obligatoirement remplie et signée par le ou les représentants légaux de ces derniers. Il est rappelé que les Participants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leur(s) accompagnateur(s) durant leur participation.

2. MODALITES D'INSCRIPTION POUR LES PARTICIPANTS AUX EPREUVES :

La Participation à l'Évènement emporte l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du Règlement. Les inscriptions à l'Évènement se font sur le Site internet de Vars : <https://www.vars.com/hiver/> jusqu'au Vendredi 31 mars 2023 à 17h. Puis sur place le samedi 01 avril 2023, de 9h à 10h.

Tout participant doit être en possession d'un forfait de ski valide et d'une assurance.

Il devra présenter un certificat médical valide s'il souhaite être classé.

3. FINALISATION INSCRIPTION ET FEUILLE DE ROUTE POUR LES PARTICIPANTS :

Les feuilles de route seront à retirer sur place, le jour de l'évènement de 9h à 10h à l'Office de Tourisme de Vars les Claux.

Pour les équipes souhaitant s'inscrire le jour même, il faudra se présenter de la même manière à l'office de tourisme entre 9h et 10h.

4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE, CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

4.1. Respect des règles

Les Olympiades sont constituées de plusieurs épreuves réparties sur le domaine skiable et sur la station. En dehors des épreuves, chaque concurrent n'est plus compétiteur et se retrouve usager du domaine skiable et se doit de respecter les règles de bonne conduite du skieur, tout particulièrement celles concernant le contrôle de sa vitesse, de ses trajectoires et de la priorité aux skieurs avals. Aucune priorité aux remontées mécaniques n'est admise, et il est interdit d'utiliser les files d'attente écoles de skis.

Tout concurrent qui ne respectera pas ces consignes, se verra immédiatement sanctionné. Les sanctions pouvant aller jusqu'à l'élimination de l'équipe. D'autre part, un comportement non respectueux et anti-sportif sur l'ensemble de l'épreuve constituera un élément suffisant à l'élimination du concurrent et de son équipe.

4.2. Déroulement des Olympiades

Un plan des pistes avec la localisation des épreuves sera remis à chaque Participant lors du retrait de la feuille de route.

Chaque épreuve réalisée par un ou plusieurs membres de l'équipe permet de cumuler des points pendant toute la journée.

Chaque épreuve équivaut à un nombre de points déterminé (détail dans la feuille de route remise à l'inscription le jour de l'événement).

Le départ des Olympiades se fera à partir de 10h.

Les épreuves sur le domaine skiable seront accessibles en continu de 10h à 12h. Celles sur le front de neige de 14h à 16h. Les autres épreuves (voir feuille de route) seront accessibles pendant toute la durée des Olympiades (de 10h à 16h).

Par ailleurs, un barbecue sera mis en place entre midi et 14h à la cabane du Snowpark en accès libre. Les participants souhaitant y participer sont priés d'apporter ce qu'ils souhaitent manger. L'organisateur ne fournit pas le repas de midi aux participants.

4.3. Classement

Le cumul de l'ensemble des points récoltés par tous les membres d'une même équipe sera calculé à la fin des Olympiades.

4.4. Récompenses

Différents prix seront également remis pour les classements par équipe (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}) La remise des prix se déroulera le samedi 01 avril 2023 à 17h sur le front de neige de Vars les Claux.

5. ACCES AU SITE ET SECURITE :

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment alcool, drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

L'Organisateur est habilité à refuser l'accès à l'Évènement ou la poursuite des Olympiades aux Participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Évènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres Participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement.

Le Participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à un contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

Outre les pisteurs secouristes de la SEM SEDEV qui seront présents le jour de l'Évènement, un service d'assistance médicale sera assuré. Les membres du service d'assistance médicale seront alertés par le personnel de la SEM SEDEV réparti sur le domaine et équipés d'émetteurs radio.

6. ASSURANCES :

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Responsabilité individuelle : Il est imposé aux participants de contracter une assurance individuelle accident de leur côté. Cette assurance intervient lorsque le participant est victime d'un accident durant l'épreuve. En effet, les participants participent à l'évènement sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique consécutive à leur état de santé.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages, perte, bris, vol ou dégradation survenus avant, pendant et après l'évènement et ce, sur toutes les zones de l'Évènement.

7. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le Participant autorise l'organisateur à utiliser son image sur tous les supports de communication de l'évènement, de ses partenaires et de la presse.

8. DECLARATION :

L'Organisateur déclare avoir soumis aux autorités publiques compétentes une demande d'organisation de l'Évènement.

9. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT :

Chaque Participant devra se trouver au départ de l'Evènement à l'horaire communiqué sur les différents supports (mail envoyé aux Participants, site de l'Evènement).

Le Participant reconnaît être apte à fournir les efforts physiques nécessaires aux différentes épreuves. L'Evènement est déconseillé aux personnes épileptiques, asthmatiques, souffrantes de maladies cardio-vasculaires, etc. (liste non exhaustive).

Les Participants s'engagent à respecter strictement ces consignes ainsi que celles données sur le site de l'Evènement par le personnel de l'Organisateur, tout au long de l'Evènement.

En validant son inscription, chaque Participant affirme avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et les conditions générales de vente et affirme se conformer à l'ensemble des obligations détaillées dans le présent règlement.

10. MODIFICATION - REPORT - ANNULATION :

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les épreuves, de reporter ou d'annuler l'évènement.

11. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Les Organisateurs se réservent le droit d'attribuer des pénalités ou de mettre hors-course les Participants jetant volontairement leurs déchets.